

États Financiers Consolidés IFRS - Au 31 Décembre 2013

En milliers de Dirhams

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : CONFORMITE AUX NORMES IFRS

En application de la circulaire n° 54/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés de CDG Capital sont préparés depuis le 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007, en conformité avec les normes comptables internationales, adoptées par l'Union Européenne.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, CDG Capital applique :

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit tel qu'il a été modifié ;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

NOTE 2 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente et instruments dérivés ;
- Coût historique : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles.

BASES DE PRÉSENTATION

Le référentiel IFRS ne prévoit pas de modèle particulier pour la présentation des états financiers. Pour les établissements de crédit et activités assimilées, il y a lieu de retenir une présentation de l'état de la situation financière par ordre de liquidité. CDG Capital retient pour ses états financiers consolidés le modèle indiqué par Bank Al Maghrib au niveau du Chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

METHODES D'ÉVALUATION GÉNÉRALES

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 7 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions :

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
	Terrassement	Menuiserie extérieure	Élanchéité	Plomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Électricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Pré câblage tél. & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
COMPOSANTS		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Miroiterie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
		Aménagement extérieur		
DURÉE D'UTILITÉ	70 ans	30 ans	15 ans	10 ans

- Autres immobilisations corporelles :

Éléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 à 20 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins locatives et/ou pour valoriser le capital, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou pour les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

2. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur correspond aux différentes entités identifiées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors constatée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au niveau de l'état de la situation financière du Goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et du calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normalif à l'infini. Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont les coûts moyens pondérés du capital.

4. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente et que cette dernière soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif, ou le groupe d'actifs, a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actifs ou d'activités et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au niveau de l'état de la situation financière. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. À compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au niveau de l'état du résultat global, distinctement du résultat des activités poursuivies.

5. Instruments financiers

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, CDG Capital utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, CDG Capital retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39 « Instruments financiers », ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par CDG Capital.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclasserment de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans).

Les titres comptabilisés dans cette catégorie sont évalués au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote au taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

CDG Capital n'a pas retenu cette catégorie d'actifs financiers.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à leur valeur fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ils sont évalués initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 « Instruments financiers » comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduirait par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par l'état du résultat global ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au niveau de l'état de la situation financière en dettes envers les établissements de crédits, en dettes envers la clientèle ou en dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au niveau de l'état de la situation financière pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture : pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte l'état du résultat global ;
- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti de l'état de la situation financière en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

6. Impôts différés

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des Goodwills.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

7. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

8. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

9. Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, tels certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, tels les commissions relatives aux activités de conseil, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique Produits de commissions - Prestation de services et autres.

10. Frais de personnel

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel, elle intègre notamment les rémunérations du personnel, ainsi que les charges sociales y afférentes.

11. Coût du risque

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de l'état du résultat global correspondantes.

12. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ». Ils comprennent principalement les produits générés par les filiales de CDG Capital.

13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

15. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances.

16. Principes de consolidation

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis semestriellement à partir des comptes individuels de CDG Capital et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « Intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par CDG Capital étaient consolidées selon le Plan Comptable des Établissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Une liste des filiales du Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue et des éventuelles pertes de valeur de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée, selon la méthode de la mise en équivalence, qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes, ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que Goodwill mais n'est pas présenté au niveau de l'état de la situation financière parmi les autres Goodwills du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de IAS 39 « Instruments financiers ».

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé, classé comme détenu en vue de la vente) sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

17. Regroupements d'entreprises

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les événements instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le Goodwill est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

18. Goodwill

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le Goodwill est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au niveau de l'état de la situation financière. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et réestimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du Goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} janvier 2007, le Goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

19. Liste des normes et interprétations non applicables au Groupe

IFRS 2 : Paiement fondé sur des actions

IFRS 4 : Contrats d'assurances

IFRS 6 : Prospection et évaluation des ressources minérales

IAS 11 : Contrats de construction

IAS 26 : Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite

IAS 29 : Information financière dans les économies hyperinflationnistes

IAS 41 : Agriculture

IFRIC 1 : Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires

IFRIC 2 : Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires

IFRIC 5 : Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement

IFRIC 6 : Passifs résultant de la participation à un marché déterminé - déchets d'équipements électriques et électroniques

IFRIC 7 : Application de l'approche du réajustement dans le cadre d'IAS 29 : information financière dans les économies hyper inflationnistes

IFRIC 8 : Champs d'application de la norme IFRS 2

IFRIC 11 : Actions propres et transactions intragroupes

IFRIC 12 : Accord de concession de services

IFRIC 13 : Programme de fidélité clientèle

SIC 7 : Introduction de l'Euro

SIC 29 : Informations à fournir – accords de concession de services

NOTE 3 : JUGEMENTS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés relient les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de valeur continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Goodwill ;
- Instruments financiers évalués à leur juste valeur ;
- Provisions pour risques et charges.

NOTE 4 : LISTE DES ENTITÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	31/12/2013		31/12/2012		Méthode de consolidation
	% intérêt	% Contrôle	% intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CDG Capital Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Bourse	73,33%	73,33%	73,33%	73,33%	IG*
CDG Capital Private Equity	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Infrastructures	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*

*IG : Intégration globale

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

• 5.1. Actif

Actif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5.1.1	208 428	27 662
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	2 810 517	28 795
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	5.1.3	2 145 542	4 037 750
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.1.4	941 011	320 017
Prêts et créances sur la clientèle	5.1.5	1 268 534	1 093 568
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible		8 493	22 104
Actifs d'impôt différé	5.1.6	1 186	928
Comptes de régularisation et autres actifs	5.1.7	912 279	441 763
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immobilisations de placement			
Immobilisations corporelles	5.1.8	35 247	36 710
Immobilisations incorporelles	5.1.8	67 712	53 286
Écarts d'acquisition	5.1.9	98 235	98 235
TOTAL ACTIF		8 497 185	6 140 817

5.1.1. Valeurs en caisses, banques centrales, Service des chèques postaux

	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	257		216	
Banques centrales, SCP	208 171		27 446	
Total	208 428		27 662	

5.1.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2013	Juste valeur au 31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 795	2 784 863	3 131	2 810 517	2 810 517
Total	28 795	2 784 863	3 131	2 810 517	2 810 517

États Financiers Consolidés IFRS - Au 31 Décembre 2013

En milliers de Dirhams

5.1.3. Actifs financiers disponibles à la vente

	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur	Valeur brute au 31/12/2013	Juste valeur au 31/12/2013
Titres à revenus variables	85 510	471 397	501 604	1 310	56 613	56 613
Cotés	14 527	88 338	100 017	37	2 885	2 885
Non cotés	70 983	383 059	401 587	1 273	53 728	53 728
Titres à revenus fixes	3 949 970	51 497 730	53 362 129	1 088	2 086 659	2 086 659
Cotés						
Non cotés	3 949 970	51 497 730	53 362 129	1 088	2 086 659	2 086 659
Autres	2 270				2 270	2 270
Total	4 037 750	51 969 127	53 863 733	2 398	2 145 542	2 145 542

5.1.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	Valeur brute au 31/12/2012	Valeur brute au 31/12/2013	Juste valeur au 31/12/2013
A vue	39 036	190 143	190 143
Comptes ordinaires	39 036	90 067	90 067
Prêts et comptes au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour		100 076	100 076
A terme	280 981	750 868	750 868
Prêts et comptes à terme	280 981	250 000	250 000
Prêts subordonnés et participants			
Valeurs reçues en pension à terme		500 769	500 769
Créances rattachées		119	119
Total Brut	320 017	941 011	941 011
Dépréciation			
Total Net	320 017	941 011	941 011

5.1.5. Prêts et créances sur la clientèle

	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	310 931	168 785	3 846	3 846	483 562	42 133
- Comptes à vue débiteurs	310 931	97 785	428	428	409 144	
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie		71 000	3 418	3 418	74 418	42 133
Crédits à la consommation		532	4 028	4 560	4 560	5 168
Crédits à l'équipement	70 000	700 868		770 868	920 240	
Crédits immobiliers			2 281	2 281	2 430	
Autres crédits					109 438	
Créances acquises par affectation						
Intérêts courus à recevoir	237	4 496	214	4 947	10 065	
Créances en souffrance			324	324	2 529	
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses						
- Créances compromises			324	324	2 529	
Dépréciation						
- Sur base individuelle						
- Sur base collective						
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurance et les avances faites aux assurés	419			1 573	1 992	1 606
Autres créances	70 656	310 931	874 681	12 266	1 268 534	1 093 568
TOTAL	70 656	310 931	874 681	12 266	1 268 534	1 093 568

5.1.6. Impôts différés actifs et passifs

	31/12/2012	31/12/2013
Actifs d'impôt différé	928	1 186
Passifs d'impôt différé	1 370	2 716
Position nette	(442)	(1 530)

5.1.7. Comptes de régularisation et autres actifs

	31/12/2012	31/12/2013
Comptes de négociation et de règlements		353 661
Produits à recevoir		284 088
Autres actifs		155 675
Total		441 763
		912 279

5.1.8. Immobilisations corporelles et incorporelles

* Immobilisations corporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Mises hors services et sorties	Valeur brute au 31/12/2013
Terrains et constructions	18 344	12		18 356
Matériel, outillage et transport	5 592	30	1 557	4 065
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	49 389	8 532	3 988	53 933
Autres	2 684	442	2 684	442
En-cours	102	123	102	123
Total	76 110	9 139	8 331	76 919

Amortissement	Cumul amortissements au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Cumul amortissements au 31/12/2013
Terrains et constructions	3 664	664		4 328
Matériel, outillage et transport	3 354	136	1 055	2 435
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	32 382	6 116	3 987	34 511
Autres		398		398
En-cours				
Total	39 400	7 314	5 042	41 672

Valeur nette	Valeur nette au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2013
Terrains et constructions	14 680	14 028
Matériel, outillage et transport	2 238	1 630
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	17 007	19 422
Autres	2 684	44
En-cours	102	123
Total	36 710	35 247

* Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Dotations exercice	Valeur brute au 31/12/2013
Valeur brute	74 095	23 029		97 124
Amortissement	20 810		8 602	29 412
Valeur nette	53 286	23 029	8 602	67 712

5.1.9. Écarts d'acquisition

	31/12/2012	Augmentation(acquisition)	Diminution (cession)	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2013
Valeur brute	98 235					98 235
CDG Capital Gestion	93 424					93 424
CDG Capital Bourse	4 802					4 802
CDG Capital Real Estate	9					9
Cumul des pertes de valeur						
CDG Capital Gestion						
CDG Capital Bourse						
CDG Capital Real Estate						
Valeur nette	98 235					98 235

Le Goodwill négatif dégagé sur l'acquisition de la filiale CDG Capital Private Equity a été porté en résultat consolidé de la période d'entrée dans le périmètre de consolidation.

* 5.2. Passif

Passif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Bankes centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2.1	16 762	17 862
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.2.2	2 734 601	2 033 921
Dettes envers la clientèle	5.2.3	2 680 882	2 564 877
Titres de créance émis			
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		76	2 766
Passifs d'impôt différé	5.1.6	2 716	1 370
Comptes de régularisation et autres passifs	5.2.4	1 919 969	386 998
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.2.5	1 635	1 661
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		1 140 563	1 151 362
Capitaux propres part du groupe		1 131 123	1 141 752
Capital et réserves liées		500 000	500 000
Réserves consolidées		499 418	479 714
Gains ou pertes latents ou différés		-2 037	-7 943
Résultat de l'exercice		133 742	169 980
Intérêts minoritaires		9 420	9 610
TOTAL PASSIF		8 497 185	6 160 817

5.2.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2013	Juste valeur au 31/12/2013
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 862		1 100	16 762	16 762
Total	17 862		1 100	16 762	16 762

5.2.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	2 083	20 622	4 332	27 038	14 099	
Valeurs données en pension	2 495 550			2 495 550	2 010 004	
- au jour le jour						
- à terme	2 495 550			2 495 550	2 010 004	
Emprunts de trésorerie	203 261	203 261		203 261	145	
- au jour le jour	203 261	203 261		203 261	145	
- à terme						
Emprunts financiers		7 449		7 449	8 811	
Autres dettes						
Intérêts courus à payer	1 284	17		1 303	863	
TOTAL	2 496 836	205 361	28 072	4 332	2 734 601	
					2 033 922	

5.2.3. Dettes envers la clientèle

	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	20 788	61 420	317 045	67 359	466 611	578 241
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme	465 806	1 247 317	396 217	70 400	2 169 739	1 939 824
Autres comptes créditeurs			10 117		10 117	11 910
Intérêts courus à payer	4 664	23 748	5 682	121	34 214	36 903
TOTAL	481 259	1 332 684	729 060	137 879	2 680 882	2 564 877

5.2.4. Comptes de régularisation et autres passifs

	31/12/2012	31/12/2013
Compte de négociation	69 382	1 578 754
Sommes dues à l'Etat	117 979	110 071
Clients avances et acomptes	45 749	76 810
Charges à payer	54 281	51 828
Dividendes à payer		6 000
Autres passifs	99 408	96 504
Total	386 998	1 919 969

5.2.5. Provisions

Provisions	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires				
Provisions pour autres risques et charges	1 661			26
TOTAL	1 661			1 635
Ventilation des provisions	31/12/2012	31/12/2013		
Court terme	1 661	1 635		
Long terme				
TOTAL	1 661			1 635

5.2.6 Analyse des actifs et passifs par durée résiduelle

	D< 1 mois	1 mois<D< 3 mois	3 mois<D< 1 an	1 an <D< 2 ans	2 an <D< 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	927 589				13 422		941 011
Créances sur la clientèle	63	51	64 540	3 211	860 220	360 450	1 268 534
Titres de créance	210 040	259 980	1 407 601	119 704			2 086 659
Créances subordonnées							
Credit-bail et assimilé							
TOTAL	1 137 691	260 030	1 472 142	122 915	860 220	4	

NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financements et de garantie donnés	1 152 890	1 402 347
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	285 870	221 018
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés	103 151	221 018
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés	182 718	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires export confirmés		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Garanties de crédits données		
- Autres cautions, avais et garanties donnés		
- Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	867 020	1 381 329
- Garanties de crédits données	787 203	1 305 733
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	5 001	
- Autres cautions et garanties données	74 816	75 596
- Engagements en souffrance		
Engagements de financements et de garantie reçus	1 154 774	1 476 792
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	500 000
- Ouvertures de crédits confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	654 774	976 792
- Garanties de crédits	654 774	976 792
- Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
- Garanties de crédits		
- Autres garanties reçues		

NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
+ Intérêts et produits assimilés	7.1	199 188	237 183
- Intérêts et charges assimilés	7.1	(150 280)	(156 996)
MARGE D'INTERET		48 908	80 188
+ Commissions (produits)	7.2	199 228	226 587
- Commissions (charges)	7.2	(24 687)	(10 794)
MARGE SUR COMMISSIONS		174 541	215 793
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	59 944	2 496
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	(16 716)	(2 684)
+ Produits des autres activités	7.5	179 295	195 325
- Charges des autres activités	7.5	(21 019)	(25 114)
PRODUIT NET BANCAIRE		424 954	466 005
- Charges générales d'exploitation	7.6	(184 208)	(174 596)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7.8	(16 930)	(12 817)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		223 816	278 592
Coût du risque	7.9	(13 078)	(8 514)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		210 738	270 078
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.10	419	(281)
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition			(0)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		211 169	269 796
- Impôt sur les résultats	7.11	(77 623)	(100 505)
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		133 545	169 291
Intérêts minoritaires		(197)	(689)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		133 742	169 980
Résultat de base par action (en dirhams)	7.12	26,75	34,00
Résultat dilué par action (en dirhams)	7.12	26,75	34,00
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		31/12/2013	31/12/2012
RÉSULTAT NET		133 545	169 291
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(2 413)	(8 325)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Impôts			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 413)	(8 325)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		131 133	160 966
Dont part du groupe		131 133	160 966
Dont part des minoritaires			

7.1. Marge d'intérêt

	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédits	6 762	24 249
Sur opérations avec la clientèle	55 856	64 589
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	136 119	148 304
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	471	42
Produits d'intérêt	199 188	237 183
Sur opérations avec les établissements de crédits	270	47 218
Sur opérations avec la clientèle	44 122	81 914
Actifs financiers disponibles à la vente	105 115	7 112
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres		
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		32
Sur opérations de crédit bail	480	526
Autres intérêts et produits assimilés	292	196
Charges d'intérêt	150 280	156 996

7.2. Commissions

	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	2 666	-2 666		201	-201	
Sur opérations avec la clientèle				1 008		1 008
Sur opérations sur titres	933	-933		6 083	-6 083	
Sur opérations de change						
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						
Prestations de services bancaires et financiers	199 228	21 108	178 120	225 579	4 510	221 069
- Produits nets de gestions d'OPCVM	199 228		199 228	201 749		201 749
- Produits nets sur moyens de paiement	7	-7	87	1 766	-1 679	
- Autres	21 101	-21 101	23 743	2 744	20 999	
Produits nets des commissions	199 228	24 687	174 541	226 587	10 794	215 793

7.3. Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	66	34
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	58 486	2 462
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture		
Variation de juste valeur des instruments dérivés	1 392	
Inefficacité de couverture à la juste valeur		
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	59 944	2 496

7.4. Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	311	303
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs disponibles à la vente	-17 027	-2 987
Dépréciation durable		
Reprise de dépréciation		
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la juste valeur des actifs financiers à la vente lorsque l'élément couvert est cédé		
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	-16 716	-2 684

7.5. Résultat des autres activités

	31/12/2013	31/12/2012
Produits de la promotion immobilière	29 607	-4 178
Produits sur opérations de location simple		
Variations de juste valeur des immeubles de placement		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurances		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances		
Autres produits (charges) nets	128 669	174 389
Produits et charges nets des autres activités	158 276	170 211

7.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	120 061	108 886
Impôts et taxes	4 244	3 417
Services extérieurs et autres charges	59 903	62 292
Charges d'exploitation	184 208	174 596

7.7. Avantages du personnel

Les avantages accordés au personnel du Groupe sont détaillés comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Salaires	82 297	87 077
Indemnités de retraite	7 067	6 885
Indemnités diverses	23 050	8 245
Cotisations sociales	7 646	6 679
Total	120 061	108 886

Les effectifs du Groupe aux dates de clôture sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2012
Employés	16	15
Cadres	233	218
Total	249	233

7.8. Amortissements et dépréciation des immobilisations

	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 738	5 302
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	7 451	7 515
Dotations aux provisions pour dépréciation	541	
Total	16 930	12 817

7.9. Coût du risque

	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions	15 133	11 507
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	15 133	11 507
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges		
Reprise de provisions	2 055	2 992
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 055	2 992
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges		
Variation des provisions	13 078	8 514
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Autres pertes		
Coût du risque	13 078	8 514

7.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-28	-281
Plus-values de cession	9	261
Moins-values de cession	-37	-542
Titres de capitaux propres consolidés	447	
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	447	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	419	-281

États Financiers Consolidés IFRS - Au 31 Décembre 2013

En milliers de Dirhams

7.11. Impôt sur les résultats

7.11.1. Charge d'impôt reconnue en état du résultat global

La charge d'impôt pour les années 2013 et 2012, s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôts courants	79 839	96 354
Charge d'impôts différés	-2 216	4 151
Charge d'impôts de la période	77 623	100 505

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur.

7.11.2. Variation des impôts différés au cours de la période

	31/12/2012	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	31/12/2013
Impôts différés actifs	-917	-1 686	80	-2 524
Impôts différés passifs	476	-530	1 050	994
Impôts différés actifs / passifs	-443	-2 216	1 129	-1 530

7.11.3. Preuve d'impôts

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	133 545	169 291
Impôts exigibles (IS)	79 839	96 354
Impôts différés	-2 216	4 151
Total charge fiscale consolidée IFRS	77 623	100 505
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	211 168	269 796
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale retraitée/résultat comptable IFRS retraité avant impôts)	36,76%	37,25%
Montant de différences de taux mère/filiale	509	-122
Impôt sur différences temporelles		
Effet des autres éléments		
Charge fiscale recalculée	78 132	100 383
Taux d'impôt légal au Maroc	37%	37%

7.12. Résultat de base et résultat dilué par action

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net part du Groupe	133 742	169 980
Nombre d'actions ordinaires émises	5 000 000	5 000 000
Résultat par action en dirhams	26,75	34,00

NOTE 8 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 décembre 2011	500 000			628 930	-1 300	1 127 630	13 524	1 141 154
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2011	500 000			628 930	-1 300	1 127 630	13 524	1 141 154
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(150 000)		(150 000)	(2 933)	(152 933)
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2012				169 980		169 980	-689	169 291
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					(6 642)	-6 642	(292)	-6 935
Écarts de conversion - variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-6 642	-6 642	-292	-6 935
Variation de périmètre								
Autres variations/ écart entre SN N-1 base conso et SN après affectation résultat base conso N)				784		784		784
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2012	500 000			649 694	-7 943	1 141 751	9 610	1 151 361
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2012	500 000			649 418	-7 943	1 141 475	9 610	1 151 085
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(150 000)		(150 000)		(150 000)
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2013				133 742		133 742	-197	133 545
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					5 906	5 906	7	5 913
Écarts de conversion - variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					5 906	5 906	7	5 913
Variation de périmètre								
Autres variations/ écart entre SN N-1 base conso et SN après affectation résultat base conso N)						0		0
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2013	500 000			633 160	-2 037	1 131 123	9 420	1 140 543

	31/12/2012	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes	Autres mouvements	31/12/2013
Capital social	500 000					500 000
Réserves consolidées	479 714	169 980	(150 000)	(277)		499 418
Gains ou pertes latents ou différés	-7 943		5 906	(2 037)		(2 037)
Bénéfice de l'exercice	169 980	(169 980)	133 742			133 742
Capitaux propres - part groupe	1 141 752	-	133 742	(150 000)	5 629	1 131 123

NOTE 9 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts (A)	211 169	269 583
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	16 930	12 817
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
+/- Dotations nettes aux provisions	(25)	(584)
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		
+/- Produits/charges des activités de financement	(59 881)	(2 463)
+/- Autres mouvements	17 182	(31 639)
Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	(25 794)	(21 869)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	140 207	1 193 347
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(107 377)	(373 882)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(824 847)	(1 140 471)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 074 477	165 070
- Impôts versés	(90 143)	(70 902)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)	192 317	(226 838)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	377 692	14 875
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		
+/- Flux liés aux immeubles de placements		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(29 893)	(35 725)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 16 à 20) (E)	(29 893)	(35 725)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(149 999)	(143 220)
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23) (F)	(149 999)	(143 220)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)	197 799	(164 070)

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2013	31/12/2012
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	99 923	244 506
Caisse, banque centrales, CCPactif & passif	27 644	222 491
Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	72 258	22 015
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	297 722	80 436
Caisse, banque centrales, CCPactif & passif	208 428	27 644
Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	89 293	52 772
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	197 799	(164 070)

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

• Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;

• Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;

• Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTE 10 : INFORMATION SECTORIELLE

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : activités financières.

NOTE 11 : PARTIES LIÉES

11.1. Parties liées

Les parties liées à CDG Capital sont d'une part les filiales, et d'autre part le président, les administrateurs, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, les Directeurs Généraux Adjointes, les Directeurs Délégués, et les directeurs métiers, ainsi que leurs conjoints et enfants.

11.2. Transactions avec les principaux dirigeants

Les avantages accordés aux principaux dirigeants se décomposent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Avantages à court terme	22 517	21 242
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en action		
Total	22 517	21 242

11.3. Transactions avec les autres parties liées

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation étant consolidées par intégration globale, les transactions internes et soldes réciproques sont annulés en consolidation.

NOTE 12 : PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2009 à 2013 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES

I. Stratégie de gestion des risques

La gestion des risques liée aux activités de CDG Capital est une composante permanente et transversale qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence. En effet, ledit dispositif, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le dispositif Bâle II ainsi que des recommandations de l'autorité de supervision.

De ce fait, l'approche de gestion des risques de CDG Capital est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité au regard des paramètres risques inhérents à leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs de mesure et de maîtrise des risques. Les principes directeurs qui régissent la politique de gestion des risques au sein de CDG Capital sont les suivants :
- Responsabilité première des entités opérationnelles. Autrement dit, les directions métiers demeurent les premiers garants du risque, ce qui suppose une maîtrise et le maintien du système de contrôle interne de CDG Capital est exposé ;
- Stricte indépendance de la Direction des risques relevant du Pôle Pilotage et Contrôle placé sous l'autorité du Directeur Général. L'objectif étant de garder une parfaite objectivité lors des diligences menées ou lors de l'attribution des avis et commentaires sur les opérations qui lui sont soumises.
- Délégations du pouvoir d'approbation formalisées ;
- Suivi consolidé des risques ;
- Contrôle permanent des activités et opérations ;
- Optimisation du couple Risque / Rendement.

II. Mode de gouvernance des risques

La gestion des risques à CDG Capital est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment :

Le Conseil d'Administration :

- La Direction Générale ;
- La Direction de Gestion Globale des Risques ;
- Les Comités Spécialisés : Comité d'Audit, Comité de Gestion des Risques, Comité ALCO, Comité de crédit, Comité de recouvrement et contentieux et Comité de trésorerie ;
- Les Entités opérationnelles.

Missions de la Direction de Gestion Globale des Risques

CDG Capital centralise la gestion des risques au niveau de la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR). Cette dernière a pour mission la gestion et le suivi de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la banque.

La DGGR assure principalement les missions suivantes :

- Contribuer à la définition des stratégies de négociation, de placement et d'investissement ;
- Identifier les risques actuels et ceux potentiels, et élaborer les systèmes permettant leur appréciation ;
- Élaborer des limites de tolérance des risques et surveiller leur respect ;
- Établir les politiques, les pratiques et d'autres mesures de maîtrise des risques ;
- Animer et superviser le système de contrôle interne de la banque destiné à la gestion et à la surveillance des risques ;
- Surveiller la position de la banque par rapport aux limites de tolérance internes et réglementaires ;
- Mettre en place des rapports / reportings sur les résultats de la surveillance des risques à la Direction Générale et au Conseil d'administration ;
- Veiller à la mise en œuvre des directives et circulaires de Bank Al-Maghrib, des recommandations du Comité de Bâle et des meilleures pratiques reconnues en matière de gestion des risques.

Animer les Comités décisionnels en relation avec la gestion des risques : Comité de Crédit, Comité des Grands Risques et Comité de Gestion des risques.

III. Présentation du profil des risques

La typologie des risques retenue par CDG Capital évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risques de crédit ou de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risques de marché ;
- Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

1. Risques de Crédit et de Concentration :

• Politique et procédures d'octroi de crédit

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions.

Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité de la contrepartie à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification.

D'une manière générale, l'organisation globale du processus d'octroi d'un engagement repose sur la Notice Technique de Gestion des Dossiers d'Engagements. Celle-ci fait également référence au Comité de crédit (CdC), en tant que première instance décisionnelle de CDG Capital en matière d'engagement. Par ailleurs, 2013 a représenté l'année d'élargissement du système de délégation de pouvoir au sein de la banque. Le CdC a par conséquent vu sa limite de délégation capé à un montant d'exposition maximum. Au-delà de ce seuil, la décision revient directement au Comité des Grands Risques (CoGR). Ce dernier représente la deuxième instance décisionnelle de la banque en matière d'engagement. Elle émane directement du Conseil d'Administration.

- Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements :

Le dispositif de gestion du risque de crédit est adapté suivant les segments de contrepartie de la banque :

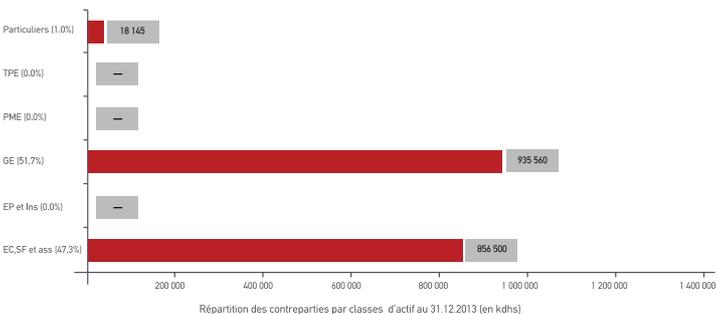
- Au niveau du segment corporate (grandes entreprises, contreparties financements spécialisés, office) :
 - un encadrement décliné au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus repris dans la Notice Technique de Gestion des Dossiers d'Engagements, définit le fond de dossier d'engagement, qui représente le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'équipe des risques et la décision du Comité de Crédit ou du Comité des Grands Risques.
 - un système de notation interne dédiée.
 - un dispositif de limite d'exposition aligné sur les seuils réglementaires, notamment le coefficient maximum de division des risques et prenant en considération la notation interne
 - un système de délégation de pouvoir par Direction Métier ;
 - un système d'échancier interne de revue des dossiers de crédit et indépendant de la maturité des concours bancaires accordés. Le but étant d'assurer (dans le cadre du Comité de Crédit) à la date de validité du dossier, la revue des expositions portées par la banque et de permettre au Comité de Crédit de se prononcer sur le renouvellement préalable ou non des lignes de crédit en place.
 - une watch list qui porte à la fois sur les expositions faisant l'objet d'un suivi rapproché (présence de facteurs d'alerte dont la liste est arrêtée en interne) par la Direction des risques, sur les contreparties notées en non investment grade (rating interne défavorable) et sur les créances restructurées.
- Au niveau du segment des personnes physiques (PP) : le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que le marché corporate, sur une analyse de la capacité personnelle de remboursement et sur une appréciation approfondie des collatéraux proposés.

- Au niveau du segment autre que contreparties corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque en fonction de ses fondamentaux économiques et financiers, en fonction de sa notation interne et en respect des seuils prudentiels en la matière.

De manière générale, l'année 2013 a connu une amélioration continue des pratiques de suivi des engagements et de gestion du risque de concentration et de son appréhension par les métiers de CDG Capital. Cette amélioration s'explique par plusieurs actions, dont notamment :

- Le renforcement des limites internes de contrepartie, en plus des limites internes sur les contreparties bancaires, par la mise en place d'un dispositif de limites propres aux grandes entreprises et aux institutionnels ;
- Le renforcement des reportings internes par la mise en place d'un tableau de bord représentatif du risque de contrepartie consolidé de la banque. Ce tableau de bord dresse l'état des expositions consolidées du groupe CDG Capital ;
- Le renforcement et la généralisation de la culture risque par l'usage actif des grilles de notation interne en vigueur au sein de la banque et par le partage des ratings obtenus avec l'ensemble des entités et filiales de CDG Capital ;
- La mise en place du système de notation dédié aux financements de projet finance et de l'immobilier professionnel ;
- Le renforcement des synergies entre la DGGR d'une part et la Direction Juridique et la Conformité d'autre part ;
- La tenue de la watch list.

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle de Bâle II, offrant une classification des différents profils de risque auxquels la banque est exposée

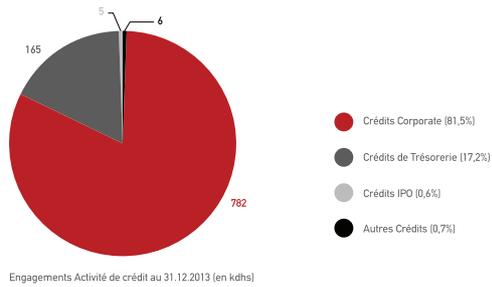


Répartition des contreparties par classes d'actif au 31.12.2013 (en kDhs)

En cohérence avec la structure du portefeuille des crédits, il ressort de cette répartition une forte concentration des engagements sur deux profils de risques :

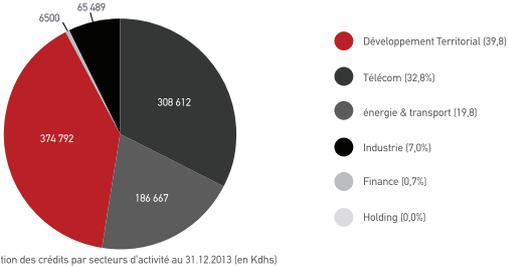
- Les grands entreprises principalement via des crédits à l'équipement. Ces contreparties représentent 52% des engagements globaux de la banque.
 - Les établissements de crédits, sociétés de financement et assimilées via des engagements de Rev Repo et des prêts JJ. A fin 2013, ils représentent 20% des engagements globaux portés par les activités de Salle des Marchés de CDG Capital.
- On note également la part structurellement faible des crédits accordés aux particuliers ainsi que l'absence des contreparties PME-TPE.

Le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement de deux types d'engagement : les crédits d'investissement et les crédits de trésorerie. Au cours de l'année 2013, leur comportement fut aléatoire mais avec une prédominance structurelle des crédits d'équipement :



Engagements Activité de crédit au 31.12.2013 (en kDhs)

Pour ce qui est de la répartition par secteur d'activité des encours bilanciaux, CDGK demeure exposé à trois secteurs distincts : Télécom (33%), Énergie et Transport (20%) et Développement Territorial (32%).



Répartition des crédits par secteurs d'activité au 31.12.2013 (en kDhs)

• Techniques de réduction du risque de crédit

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit. Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçus sont établis par « l'Instruction Interne d'Octroi des Crédits ». Le dispositif de gestion du risque de crédit définit les principes et les règles de prise de garanties à l'octroi de crédit. Les plateformes d'administration des crédits, le dispositif de contrôle et les outils informatiques permettent de veiller à l'application de cette politique.

Les garanties reçues couvrant les crédits accordés par CDG Capital sont réparties en trois catégories :

- Cautions Bancaires : destinées à couvrir les crédits d'équipement, elles permettent en plus de la couverture de l'exposition intrinsèque en risque, d'ajuster le coefficient minimum de division des risques (CMDR) conformément à la réglementation en vigueur.
- Sûretés financières : il s'agit notamment des titres nantis dans le cadre des crédits IPO ou des découverts accordés à des clients particuliers ou des billets à ordre reçus de contreparties.
- Sûretés réelles : garanties principalement les crédits à l'équipement. Leur constitution est effectuée conformément à l'Instruction interne relative à la gestion des dossiers de crédit

• Gestion du risque de concentration :

Le risque de concentration représente le risque que la perte entraînée par le défaut d'une contrepartie soit aggravée par la taille de l'engagement sur cette même contrepartie ou sur les groupes d'intérêt auxquels elle est apparentée et dont elle peut entraîner le défaut.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité chargée de la gestion des risques de contrepartie rattachée à la DGGR. Cette dernière centralise l'ensemble des engagements portés par les différentes entités de CDG Capital (y compris sur la Salle des Marchés) et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition en risque de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution.
 - Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires fixées dans la nouvelle circulaire de Bank Al-Maghrib sur le CMDR.
 - Une synthèse de ce tableau de bord est adressée mensuellement à la Direction Générale, aux directions concernées et présentée à l'occasion de chaque Comité d'Audit Interne et Conseil d'Administration.
- Par ailleurs, le Comité de Crédit tient compte du risque de concentration dans son examen des différents dossiers d'engagement. Il valide également les dispositifs de limites internes sur les contreparties et examine les demandes de leur dépassement.

• Gestion du risque de contrepartie sur les opérations de marché

CDG Capital accorde une importance particulière au suivi de son exposition au risque de contrepartie dans le cadre des opérations de marché afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des limites internes ou d'autorisation sont ainsi définies pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics) et sont annuellement mises à jour. Leur calibrage dépend essentiellement de la qualité de risque des contreparties, de leur notation interne/externe et des limites de concentration réglementaires.

2. Risques de Marché :

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation de la banque pouvant résulter d'une évolution défavorable des indicateurs de marché (cours de baux, indices de marché, taux de change...).

Les risques de marché sont gérés au sein de CDG Capital, selon quatre niveaux hiérarchiquement indépendants :

- Front Office : il constitue le premier niveau de contrôle. Il lui incombe notamment la responsabilité du respect des orientations des stratégies d'investissement et des limites internes en vigueur.
- Middle Office : relais de la DGGR en matière de respect quotidien de la régularité des opérations ainsi que des limites d'exposition et intuition personae fixées.
- DGGR : elle se charge de la calibration, de la mise à jour des limites internes, ainsi que du suivi des engagements de la Banque. La DGGR s'assure en outre que les positions prises sont toutes accompagnées d'autorisations formalisées. Elle agit dans ce sens un reporting adressé à la Direction Générale ;
- La Direction Audit Interne : sa contribution consiste en la réalisation d'analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif, soit dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le dispositif de contrôle et de surveillance des risques de marché répond aux exigences suivantes :

- Suivi permanent des positions et des résultats ;
- Vérification des paramètres de marché utilisés dans le système d'information de la Salle des Marchés ;
- Calcul quotidien des indicateurs de risques de marché ;
- Suivi journalier du respect des limites établies pour chaque activité.

• Homologation de l'approche avancée de balle II

CDG Capital a fait l'objet d'une mission d'inspection de Bank Al-Maghrib relative à l'homologation de du modèle interne de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché. Cette mission a rendu ses conclusions en début d'année 2013.

Ainsi CDG Capital a obtenu en mars 2013, l'autorisation de Bank Al-Maghrib d'appliquer le modèle interne de VaR, appelé communément approche avancée des risques de marché, à l'ensemble des instruments composant son portefeuille de négociation « Trading Book ».

Il s'agit de la méthode la plus avancée qu'autorisent les normes de Bâle II pour estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de marché.

Par l'adoption de ce modèle interne, CDG Capital bénéficie désormais d'un outil des plus performants pour approuver, structurer et coter ses transactions de marché, assurant ainsi une économie de capital réglementaire.

La mise en place du modèle interne des Risques de marché a permis de doter la Banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision traduit par l'indicateur H-VaR qui couvre l'ensemble des instruments détenus dans le portefeuille de négociation de CDG Capital.

Ainsi, l'indicateur de VaR a été intégré dans la gestion opérationnelle des risques de marché à travers l'analyse de l'évolution quotidienne de la VaR, la fixation et le suivi de limites de VaR ainsi qu'un reporting hebdomadaire adressé à la Direction Générale et aux opérateurs de la Salle des Marchés.

En outre, le modèle interne de VaR permet la réalisation de simulations dans le cadre du pilotage global du profil de risque de marché et de la planification stratégique de l'activité.

• Dispositif des limites internes

Outre les dispositifs réglementaires en vigueur, CDG Capital dispose d'un système de limites internes sur les positions et les opérations de marché dont l'objectif est d'assurer la maîtrise des risques de marché encourus.

Le système d'encadrement des risques liés aux activités de marché est formalisé dans le cadre du dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Gestion des Risques (CoGR). Le DLI repose sur les limites ci-dessous :

- Encours des portefeuilles ;
- VaR (globale et par portefeuille) ;
- Sensibilité ;
- Encours par émetteur (Corporate, Banques, Institutionnels et OPCVM) ;
- Seuils d'alerte ;
- Limites réglementaires de change ;
- Limites personnelles.

Le respect de ce dispositif est garanti en permanence par le Front Office et contrôlé par le Middle Office.

Les dépassements des limites internes nécessitent l'autorisation préalable de la Direction Générale sur la base d'une demande soumise à l'analyse de l'entité chargée de la gestion des risques financiers.

La révision du dispositif de limites est régie par une procédure interne qui fixe les modalités et la démarche pour mettre à jour, mettre en place ou supprimer une limite. Ainsi, la mise à jour du dispositif intervient à une fréquence annuelle ou à la demande de la Direction Générale, du Front Office ou de l'entité chargée de la gestion des risques.

• Dispositif de stress test

Les calculs de VaR sont complétés par la mise en œuvre opérationnelle de stress scénarios historiques et hypothétiques, pour évaluer l'impact d'événements extrêmes sur l'évolution des positions de marché.

Les stress-tests globaux ont fait l'objet d'un projet important initié en 2010 et qui s'est poursuivi au cours du premier semestre 2011 visant à les re-calibrer et à les compléter. Ces stress tests sont calculés dans l'outil de calcul de VaR de CDG Capital. Il s'agit en effet, d'estimer la perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ceci s'appuie sur des scénari historiques et des scénari théoriques ou hypothétiques.

L'année 2013 a été marquée par le renforcement du dispositif de stress test et ce par la mise en place de scénari adverses conformément aux recommandations de la mission d'homologation Bank Al-Maghrib. Les différents scénari de stress test font l'objet de révisions régulières et leurs mises à jour sont validées dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.

États Financiers Consolidés IFRS - Au 31 Décembre 2013

En milliers de Dirhams

• Risque de taux d'intérêt (Trading book)

Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de négociation est géré dans le cadre des limites internes validées par la Direction Générale. Ces limites concernent notamment : les encours, les émetteurs, les sensibilités et la durée. Le risque de taux d'intérêt fait l'objet de limites de VaR permettant de contrôler le profil de risque du portefeuille obligataire. En outre, plusieurs scénarios de « stress test » sont appliqués au portefeuille de négociation permettant de mesurer le risque encouru en cas de variations extrêmes des paramètres de marché.

La gestion du risque de taux sur le portefeuille de négociation se base principalement sur les indicateurs de volume et de sensibilité du portefeuille. En effet, compte tenu des anticipations et analyses internes des évolutions de la courbe des taux et des niveaux des spreads des émissions privées, CDG Capital détermine les limites du portefeuille en termes de volumes (des poches et par émetteurs), le seuil toléré pour la sensibilité du portefeuille ainsi que des seuils d'alerte pour limiter les pertes potentielles.

• Risque sur titres de propriété

Le risque sur les titres de propriété est encadré à CDG Capital via un dispositif intégrant des limites d'encours, une limite stop loss ainsi qu'une limite VaR. La gestion des risques du portefeuille s'est caractérisée par une tendance prudente et anticipative eu égard à la forte incertitude et à la baisse notable de la liquidité des titres de propriétés. CDG Capital veille également à la liquidité de son portefeuille titres de propriété en vue de limiter ses pertes en cas de scénarios extrêmes de la bourse de Casablanca.

• Risque de change

La position de change de la Banque demeure relativement maîtrisée et respecte en permanence les contraintes réglementaires de Bank AL-Maghrib relative à la position de change. Un système de limites internes et réglementaires des positions a été mis en place en vue de garantir une maîtrise parfaite du risque de change encouru.

3. Risques structurels du bilan

La gestion des risques structurels est effectuée conformément aux dispositions prévues par référentiel interne de CDG Capital validée par le conseil d'Administration de la Banque. En effet, ce référentiel interne définit les sources de risques de taux d'intérêt et de liquidité et détaille les démarches et les outils utilisés pour en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.

Les réunions du comité ALCO constituent l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse du suivi régulier de la position de la banque vis-à-vis des risques de taux et de liquidité : examen du profil de taux et de liquidité, analyse de l'évolution du ratio de liquidité et présentation de la structure du bilan, résultats des stress test et synthèse des respects des limites internes.

• Objectifs de CDG Capital

- Réduire autant que possible le degré d'exposition aux variations de taux d'intérêt au vue de maîtriser la sensibilité sur le résultat et les fonds propres de la banque ;
- Garantir le refinancement des activités de la banque à un coût optimal en situation courante et s'assurer qu'elle pourra faire face à des situations de crise touchant le marché.

• Gestion du risque global de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement d'une part sur le calcul des gaps cumulés de taux d'intérêt et d'autre part par l'analyse de la structure du bilan par type de taux (taux fixe/ taux variable).

Le calcul et l'analyse des gaps de taux par tranches d'échéances et cumulés permettent à la banque de mesurer et d'anticiper le risque qu'elle peut encourir en cas de baisse ou de hausse des taux sur le marché. Un dispositif de limites internes pour le risque de taux a été également instauré en vue de limiter le risque de taux encouru par la banque.

• Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à leur échéance.

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité de CDG Capital est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme et une approche globale. L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, outre son caractère réglementaire, un moyen de mesure de l'adéquation entre les emplois liquides mobilisables à court terme et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités.

Au cours de toute l'année 2013, CDG Capital a assuré le respect permanent du ratio réglementaire de liquidité. Aussi, CDG Capital s'est dotée dès 2010 d'un Comité de Trésorerie, relevant du Comité ALCO. Il est en charge de définir les stratégies et instruments nécessaires pour une gestion optimisée (financement et placement) de la trésorerie à court terme de la banque.

L'approche globale, quant à elle, porte sur la maîtrise de la sensibilité de liquidité à travers deux approches d'évaluation (impasses statiques et impasses dynamiques) et sur l'analyse de la structure du bilan. Elle assure ainsi une vision globale sur le profil de liquidité de CDG Capital et permet l'adéquation de la structure des ressources (nature et maturités) à celle des placements. CDG Capital dispose d'un système de limites internes dont la fonction est d'assurer en permanence sa capacité de se prémunir contre les crises de liquidités.

Le ratio de liquidité réglementaire connaît actuellement une réforme réglementaire pour répondre davantage aux normes de Bâle III, à travers le nouveau ratio de liquidité à court terme « LCR » (Liquidity Coverage Ratio). CDG Capital a participé activement courant 2013 aux travaux de simulations et d'études d'impact relatifs à l'implémentation dudit ratio.

4. Risques opérationnelles et plan de continuité de l'activité

La gestion des risques structurels est effectuée conformément aux dispositions prévues par référentiel interne de CDG Capital validée par le conseil d'Administration de la Banque. En effet, ce référentiel interne définit les sources de risques de taux d'intérêt et de liquidité et détaille les démarches et les outils utilisés pour en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.

Les réunions du comité ALCO constituent l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse du suivi régulier de la position de la banque vis-à-vis des risques de taux et de liquidité : examen du profil de taux et de liquidité, analyse de l'évolution du ratio de liquidité et présentation de la structure du bilan, résultats des stress test et synthèse des respects des limites internes.

• Objectifs de CDG Capital

La gestion des risques opérationnels inhérents aux activités de CDG Capital constitue un dispositif transversal nécessitant l'implication et la participation de tous les organes et métiers de la Banque. Ce dispositif mis en place vise à identifier, mesurer et se couvrir contre les risques opérationnels portés par les activités de la banque. Conformément à la politique de gestion des risques, CDG Capital s'est dotée d'une Politique de Gestion des Risques Opérationnels. Cette politique formalise les rôles et assure l'implication de l'ensemble des acteurs en charge de la maîtrise et la gestion des risques opérationnels. La gestion des risques opérationnels de la banque est matérialisée par le déploiement de dispositifs dédiés :

- **Dispositif de gestion des incidents opérationnels** : dispositif permettant d'identifier les incidents opérationnels, les quantifier et de mesurer leurs impacts sur CDG Capital d'une part. D'autre part, permettant d'assurer leurs traitements et d'éviter de nouvelles survenances.

Le dispositif de gestion des incidents déployé en 2012 a atteint une vitesse de croisière en 2013 et l'ensemble des incidents déclarés par les directions métiers ou par les instances de contrôle ont été traités conformément au dispositif.

- **Dispositif de gestion des risques opérationnels** : dispositif dynamique de gestion des risques opérationnels portant sur l'ensemble des activités métiers et support de la banque. Ce dispositif repose sur l'identification des zones de risques et la mise à jour permanente de la cartographie des risques opérationnels, leur cotation au regard de leur fréquence et de leur impact potentiels, la conception des dispositifs de maîtrise y afférents et le suivi de la mise en œuvre de ces derniers dans le cadre de la surveillance des risques.

Suite aux travaux d'identification et de cotation des événements de risques et des niveaux des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels de la Banque, CDG Capital, à travers les cartographies mises à jour, s'assure de la bonne maîtrise des différents risques opérationnels inhérents à ses activités. La fréquence et les impacts des incidents avérés en 2013 demeurent acceptables pour la Banque. Aussi, les actions correctives/préventives sont constamment identifiées et leurs mises en place est assurée et suivie par la Direction Générale.

5. Plan de continuité de l'activité

Dans la continuité des actions engagées en matière de gestion de risques opérationnels (basée sur les directives Bâle III), CDG Capital veille à identifier les risques opérationnels majeurs qui pourraient provoquer la perte d'activité, de fonction, de processus ou de services critiques et qui auraient des conséquences substantielles sur la continuité des opérations de l'établissement et/ou du système financier.

Les perturbations opérationnelles majeures prises en compte et analysées dans la démarche stratégique sont celles qui peuvent causer la destruction ou des dégâts sévères de l'infrastructure physique et des équipements, la perte ou l'indisponibilité du personnel et la restriction d'accès aux bâtiments de la CDG et de ses filiales financières.

La classification de ces perturbations opérationnelles majeures est basée sur la prise en compte des mesures préventives opérationnelles (plan de prévention des risques) et les dispositifs de secours immédiatement disponibles (site informatique de secours, site de replis utilisateurs, dispositifs de gestion de crise...).

A ce titre, CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité.

L'année 2013 a été consacrée à la finalisation de la phase finale d'implémentation du PCA sur le périmètre CDG Capital. Dans ce cadre et afin de s'assurer du bon fonctionnement du PCA de la Banque, une panoplie de tests a été réalisée entre Août et Décembre 2013.

L'année 2014 sera l'année de la fiabilisation des installations et de la mise en place du Plan de Maintien en Conditions Opérationnelles du PCA afin de pérenniser son bon fonctionnement du PCA.

IV. Fonds propres et profil de solvabilité

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la circulaire 07/06/2010 de Bank AL-Maghrib. Ces calculs sont basés sur la méthode standard de Bâle II pour les risques de crédit et opérationnel et sur l'approche avancée de Bâle II pour les risques de marché suite à l'homologation du modèle interne de CDG Capital par Bank AL-Maghrib.

Le ratio de solvabilité de CDG Capital s'établit à fin décembre 2013 à 20,60%. Il continue d'assurer une marge importante pour l'évolution de l'activité.

V. Système de contrôle permanent

CDG Capital s'est doté depuis sa création d'un système de contrôle interne intégré dont le renforcement continue est au cœur de ses préoccupations. Dans ce cadre, CDG Capital a édifié une culture de contrôle interne autour d'un environnement de travail sécurisé et propice au développement durable.

Néanmoins, l'ensemble des activités de CDG Capital s'inscrivent dans le cadre d'un système de contrôle permanent des opérations ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque sont contrôlées et que l'ensemble des risques sont surveillés de façon permanente.

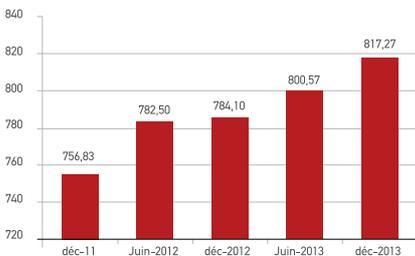
Ce système se base sur une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle, un cadrage des responsabilités et une traçabilité intégrale.

Le Contrôle Permanent au sein de CDG Capital est mis en œuvre à tous les niveaux organisationnels impliquant ainsi la vigilance de l'ensemble des collaborateurs. Il est matérialisé et déployé à travers un manuel de contrôle couvrant l'ensemble des activités, un plan de supervision et un plan de communication. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités.

Il est à noter que les travaux de contrôle permanent sont régis par le référentiel de contrôle permanent et la procédure de contrôle permanent élaborés et déployés en 2012. Ils sont cadrés par les répertoires de contrôles établis et mis à jour au fur et à mesure de la phase de déploiement du projet de refonte des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels.

¹ Chiffre provisoire

² Provisoire



CDG Capital calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit, les risques de marché que les risques opérationnels. Ces calculs sont basés sur la méthode standard de Bâle II pour les risques de crédit et opérationnel et sur l'approche avancée de Bâle II pour les risques de marché suite à l'homologation du modèle interne de CDG Capital par Bank AL-Maghrib.

Le ratio de solvabilité de CDG Capital s'établit à fin décembre 2013 à 20,60%. Il continue d'assurer une marge importante pour l'évolution de l'activité.

V. Système de contrôle permanent

CDG Capital s'est doté depuis sa création d'un système de contrôle interne intégré dont le renforcement continue est au cœur de ses préoccupations. Dans ce cadre, CDG Capital a édifié une culture de contrôle interne autour d'un environnement de travail sécurisé et propice au développement durable.

Néanmoins, l'ensemble des activités de CDG Capital s'inscrivent dans le cadre d'un système de contrôle permanent des opérations ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque sont contrôlées et que l'ensemble des risques sont surveillés de façon permanente.

Ce système se base sur une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle, un cadrage des responsabilités et une traçabilité intégrale.

Le Contrôle Permanent au sein de CDG Capital est mis en œuvre à tous les niveaux organisationnels impliquant ainsi la vigilance de l'ensemble des collaborateurs. Il est matérialisé et déployé à travers un manuel de contrôle couvrant l'ensemble des activités, un plan de supervision et un plan de communication. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités.

Il est à noter que les travaux de contrôle permanent sont régis par le référentiel de contrôle permanent et la procédure de contrôle permanent élaborés et déployés en 2012. Ils sont cadrés par les répertoires de contrôles établis et mis à jour au fur et à mesure de la phase de déploiement du projet de refonte des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels.

¹ Chiffre provisoire

² Provisoire



CDG CAPITAL S.A**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION
PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES****PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de CDG CAPITAL S.A et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2013. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.140.544 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 133.545.

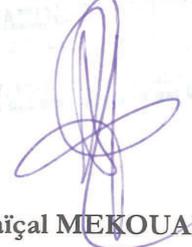
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG CAPITAL arrêtés au 31 décembre 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes**DELOITTE AUDIT**
Ahmed BENABDELKHALEK

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR

Associé